

## Conditions de participation au concours

Peut participer à ce concours tout candidat remplissant les conditions suivantes :

- 1- Le candidat doit être titulaire du diplôme mentionné dans le tableau ci-dessus selon le poste choisi pour concourir,
- 2- Le candidat ne doit pas dépasser l'âge de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au décret n°1031 de l'année 2006 du 13 avril 2006. Au cas où le candidat a dépassé l'âge de 40 ans, il est octroyé une dérogation à la participation au concours externe pour le recrutement dans le secteur public comme suit : « L'âge maximum est apprécié à compter de l'année d'inscription du candidat, sous réserve de son actualisation, dans un bureau de l'emploi et du travail indépendant, à titre de demandeur d'un emploi ou d'un stage d'initiation à la vie professionnelle, et ce, pour tous les concours qui seront ouverts durant les cinq (5) années qui suivent cette inscription. Dans tous les cas, l'âge maximum du candidat pour postuler à ce concours ne doit pas dépasser quarante-cinq (45) ans de l'année d'ouverture du concours» (soit au 1er janvier 2016),
- 3- Le candidat doit être inscrit dans le bureau d'emploi et du travail indépendant,
- 4- Le candidat doit remplir les conditions mentionnées au tableau ci-dessus,
- 5- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et bénéficie de tous ses droits civiques,
- 6- Le candidat doit s'engager à exercer sur tout le territoire de la République Tunisienne,
- 7- Les diplômes équivalents doivent obéir aux termes du décret n°2009-2139 du 8 juillet 2009, afférent à la classification nationale des qualifications,
- 8- Les diplômes des institutions étrangères ne seront acceptés qu'avec une attestation d'équivalence délivrée par les services compétents du ministère de l'éducation ou ceux du ministère de l'enseignement supérieur,
- 9- Le candidat titulaire d'un diplôme supérieur au niveau exigé ne sera pas retenu,
- 10- Tout candidat ne peut postuler qu'à un seul poste et dans un seul lieu d'affectation.

**Période d'inscription au concours : du lundi 28 mars 2016 au lundi 18 avril 2016 compris.**

### **Procédures d'inscription**

- Le candidat qui satisfait aux conditions exigées doit remplir à distance le formulaire d'inscription d'une manière précise sur le site électronique <http://stbnet.stb.com.tn/recrutement> et doit s'inscrire au poste postulé (un seul poste dans un seul lieu d'affectation). **Un numéro d'inscription lui sera automatiquement attribué.**
- Tout candidat est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations saisies. Toute information erronée ou fausse entraînera le rejet automatique de son inscription il serait radié de son poste lorsque l'information erronée ou fausse est découverte après son recrutement.
- Les informations saisies ne peuvent être modifiées après la validation de l'inscription.
- Le candidat doit obligatoirement imprimer le formulaire d'inscription et ce avant la date limite de la fin du préavis d'inscription. Le formulaire d'inscription doit être joint au dossier du candidat en cas de son acceptation.
- A l'expiration du délai fixé, aucune inscription au site, ni impression du formulaire ne pourront être effectuées.

Le concours se déroulera conformément aux étapes suivantes :

### 1<sup>ère</sup> étape :

#### **1. Présélection sur dossiers**

- Les dossiers des candidats seront classés, suivant un ordre préférentiel basé sur les critères d'âge, de l'année de l'obtention du diplôme et la moyenne de la dernière année pour les diplômés universitaires ou la moyenne du bac (ou du diplôme équivalent) pour les candidats postulant au poste de caissier.

#### **2. Convocation des candidats présélectionnés**

- Les candidats présélectionnés par ordre de mérite, selon les critères susmentionnés, seront invités à leur adresses indiquées sur le formulaire d'inscription, par lettres individuelles, à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies aux documents et pièces fournis. Les listes des candidats présélectionnés seront affichées sur le site susmentionné.

#### **3. Constitution du dossier :**

- Une copie du formulaire d'inscription (à distance) à retirer du site web susmentionnée après validation.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente.
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme obtenu selon le poste demandé.
- Une copie conforme du relevé de notes du Baccalauréat (ou diplôme équivalent) pour le poste de caissier et le relevé de notes de la dernière année pour les diplômes universitaires.
- Une attestation d'inscription en qualité de demandeur d'emploi délivrée par le bureau de l'emploi et du travail indépendant depuis moins de trois mois à la date d'ouverture des inscriptions **fixée au 28 mars 2016**.
- Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitudes physiques et mentales nécessaires pour l'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec le profil demandé, sur tout le territoire de la république.
- Une attestation d'affiliation à la CNSS ou Une attestation d'affiliation ou de non affiliation à la CNRPS datant d'un an au plus à la date de dépôt de candidature (originale ou copie conforme).
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) daté de trois mois au plus à la date de dépôt de candidature soit le **28 mars 2016** (original) ou le cas échéant le reçu attestant le dépôt d'une demande de bulletin n°3.

#### **N.B :**

#### **Ne seront pas pris en considération :**

- Les dossiers et les demandes d'emploi parvenus à la STB avant la date de la parution du présent avis de concours.
- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, seul le cachet du Bureau d'Ordre central de la banque fait foi. Le candidat défaillant est réputé ayant abandonné sa candidature et sera remplacé par le candidat suivant par ordre de mérite.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours. Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.
- Les services de la STB ne procèdent pas à la rectification des dossiers erronés.

**Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.**

## 2<sup>ème</sup> étape :

- 1- Vérification de la conformité des dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations erronées ou fausses.
- 2- Les candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite (5 fois le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible) seront invités à passer des épreuves écrites aux dates et lieux indiqués sur la convocation.
- 3- La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites sera publiée sur le site web de la STB susmentionné.
- 4- Les candidats admis aux épreuves écrites seront invités à passer des tests oraux selon les mêmes procédures que les épreuves écrites.

### **L'admission finale**

- Au vu des résultats des épreuves écrites et orales, les candidats les mieux classés, suivant les postes demandés, seront invités à effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la Société Tunisienne de Banque, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale pour occuper le poste.
- Les candidats déclarés inaptes ne seront pas retenus.
- Les candidats définitivement retenus seront invités à signer un acte d'engagement de recrutement ainsi que toutes les chartes en vigueur dans la banque et recevront un exemplaire des dits documents.
- Une évaluation du comportement professionnel et comportemental du candidat retenu sera effectuée à la fin de la première année de stage. Au vu des résultats de l'évaluation, la banque peut procéder à :
  - la titularisation de la nouvelle recrue,
  - ou,
  - la prorogation d'une année de la période de stage,
  - ou,
  - la rupture définitive de la relation de travail.

Le recrutement n'est définitif qu'après avoir subi, avec succès, toutes les évaluations ci-dessus indiquées.